



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

Liberté



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



**PROTOCOLE D'ENGAGEMENT / CONVENTION D'INITIALISATION
DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

ENTRE

L'ÉTAT,

LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ,

ET

LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du territoire de la Bresse Bourguignonne prenne en compte les objectifs du projet du territoire « PADD : cap 2035 » approuvé le 26 juin 2017 et, à nouveau, présenté le 7 septembre 2020 aux 88 maires concernés ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation suivants :

- SCoT de la Bresse Bourguignonne révisable en 2023 ;
- Futur PLUi de Terres de Bresse ;
- OPAH de Bresse Louhannaise Intercom' 2020-2023

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, à savoir les axes ci-dessous :

- développement économique ;
- environnement ;
- cohésion sociale ;
- cohésion territoriale.

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu à partir de 2021 et valide pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux (soit en 2026), le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple.

Ainsi, il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de conserver un nécessaire volet évolutif. De plus, il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

L'État pourrait ainsi apporter son concours financier au territoire de la Bresse Bourguignonne, dans la phase préparatoire du CRTE, aux actions suivantes prêtes à démarrer au premier semestre 2021, sous réserve de validation des projets et des taux de financement dans le respect des différents fonds alloués :

Travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments publics				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
DSIL énergétique	205 000	SAINTE-CROIX -EN-BRESSE	Ecole maternelle	2021
DSIL énergétique + dispositif régional effilogis	106 882	SAINT-ETIENNE -EN-BRESSE*	Ecole primaire (phase 1)*	2021
DSIL énergétique	160773	TRONCHY	Mairie	2021
DSIL énergétique	98750	BOUHANS	Salle polyvalente	2021
DSIL énergétique	159124	CUISERY	Rénovation énergétique bâtiments communaux accueillant du public	2021
DSIL énergétique	37 082	FRANGY EN BRESSE	Rénovation énergétique MAM	2021
DSIL énergétique	1 794 334	LOUHANS	Ecole N Mandela	2021
DSIL énergétique	215283	POURLANS	Salle polyvalente	2021
DSIL énergétique	55752	ST BONNET EN BRESSE	Salle polyvalente	2021
DETR 2021	950661	VARENNES SAINT SAUVEUR	Salle polyvalente	2021
DETR 2021	437 000	SORNAY	Bâtiment communal	2021
DETR 2020 + dispositif régional effilogis	281 049	BELLEVESVRE*	Bibliothèque*	2021
DETR 2020 + dispositif régional effilogis	335 200	BRIENNE*	Salle polyvalente*	2021

* projets identifiés par le Conseil Régional dans sa délibération du 4 juin 2021 (subvention Effilogis)

Transition écologique – Reconversion de friches d'activité économique				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
Fonds Friches	A déterminer	CUISEAUX	Friche « Morey » futur Ecoquartier	2021
Fonds Friches	649 884	LA-CHAPELLE-THECLE	Friche « Morin »	2021
Fonds friches	230 000	LOUHANS-CHATEAURENAUD	Friche « Cordeliers »	2022

Transition écologique – Mobilité douce				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
Conseil régional PAIR 30.16	493 434	LOUHANS	Pistes cyclables*	2021
DETR 2021	494 824	MONTRET	Aménagement des abords RD 978 et liaisons douces	2021
DETR 2019 + Conseil Régional PAIR 30.16	670 928	SAINT-USUGE	Traversée bourg et place publique*	2021
DETR 2021	127 313	BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	Tranche 2. traverse bourg	2021
DETR 2020 + Conseil Régional HABAM	307 233	MONTPONT-EN-BRESSE	Cheminements doux entrées de bourg*	2021
DETR 2022	658 426	VINCELLES	Cheminements doux RD713 + RD13	2022

* projets identifiés par le Conseil Régional dans sa délibération du 4 juin 2021

Transition écologique – Acquisition véhicules électriques				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
Bonus écologique	24 576	SIVOM du Louhannais	Véhicule électrique	2021
Bonus écologique	22 000	CUISEAUX	Véhicule électrique	2021
Bonus écologique	20 000	SORNAY	Véhicule électrique	2021

Transition écologique – Economie circulaire				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
Fonds Déchets Economie circulaire	600 000	SIVOM du Louhannais	Bacs de tri dans les foyers	2021

Transition écologique – Circuits courts et alimentation locale				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
AAC DRAAF BFC	A déterminer	CPIE Bresse du Jura	Emergence PAT Bresse bourguignonne	2021
Produits sains, durables et locaux	4 821	DOMMARTIN-LES- CUISEAUX	Cantine scolaire	2021
Produits sains, durables et locaux	7 880	SORNAY	Cantine scolaire	2021
Produits sains, durables et locaux	3 600	SAINT-CHRISTOPHE-EN- BRESSE	Cantine scolaire	2021

Mobilité pour l'insertion sociale et professionnelle				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
Lutte contre la pauvreté	23 940	Association Mission Mobilité	Nouveaux services	2021
TENMOD	25 500	Association Mission Mobilité	Services innovants	2021

Actions en faveur des espaces naturels				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
Aires protégées	120 000	Conservatoire des Espaces Naturels	Réaménagement du site de l'étang Fouget (RNN) sur la commune de Ratenelle	2021
Restauration écologique	339 424	LOUHANS	Aménagement durable du parc du Breuil	2021

Ingénierie Chef de Projet Petite Ville de Demain				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
Banque Territoires	45 000	Bresse Louhannaise Intercom'	LOUHANS + CUISEAUX	2021
Banque Territoires	40 000	Terres de Bresse	CUISERY	2021
Banque Territoires	50 000	Bresse Nord Intercom'	PIERRE-DE-BRESSE	2021

Espaces France Services				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
FNADT	15 000	Terres de Bresse	CUISERY (+ projet antenne OUROUX-SUR-SAONE)	2021
FNADT + DETR 2021	15 000	SAINT-GERMAIN -DU-BOIS	Espace France Services	2021
FNADT	15 000	SAINT-ETIENNE-EN- BRESSE	Espace France Services	2021
FNADT	15 000	SAINTE-CROIX-EN- BRESSE	Espace France Services	2021
FNADT	15 000	SAILLENARD	Espace France Services	2021
FNADT	15 000	MERVANS	Espace France Services	2021
FNADT	15 000	Bresse Nord Intercom	PIERRE-DE-BRESSE	2022

Transition numérique				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
Fabrique Numérique de territoire	A déterminer	Bresse Initiative	Espace de coworking Maison d'entrepreneurs à Louhans	2021
Socle numérique	7 000	SAILLENARD	Equipement école	2021
Socle numérique	17 500	RANCY	Equipement école	2021
Socle numérique	3 673	SAINT-CHRISTOPHE-EN- BRESSE	Equipement école	2021
Socle numérique	5 100	LOISY	Equipement école	2021
Socle numérique	5 100	CUISERY	Equipement école	2021
Socle numérique	3 878	DEVROUZE	Equipement école	2021
Socle numérique	5 091	SIMANDRE	Equipement école	2021
Transformation numérique	15 000	SAINT-GERMAIN -DU-BOIS	Site Internet Commune	2021
Transformation numérique	5 200	SAINT-GERMAIN -DU-BOIS	Logiciels gestion cantine et périscolaire	2021
Transformation numérique	16 000	Syndicat Mixte Bresse bourguignonne	Dématérialisation instruction ADS	2022
Conseillers Numériques	50 000	LOUHANS- CHATEAURENAUD	2 postes agents	2021
Conseillers Numériques	50 000	Association TREMPLEIN PIERRE-DE-BRESSE	2 postes agents	2021

Structures d'accueil de la petite enfance (crèches, REPAM, RAM, etc.)				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
DETR 2021 + Conseil Régional PAIR 30.16	947 833	Bresse Revermont 71	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS*	2021
DETR 2021 + Conseil Régional PAIR 30.16	937 858	Bresse Revermont 71	MERVANS et THUREY*	2021
DSIL 2022	800 000	Terres de Bresse	SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	2021

* projets identifiés par le Conseil Régional dans sa délibération du 4 juin 2021 (études et travaux)

Santé				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
DETR DSIL 2022	290 000	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	Rénovation Maison Médicale	2022

Création de logements adaptés pour séniors				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
DETR 2021	649 884	LA-CHAPELLE-THECLE	4 logements « Epicerie Morin »	2021
DSIL 2021	267 912	SIMANDRE	3 logements « Maison Berthier »	2021

Sport				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
PVD + DSIL 2021 + ANS	1 900 000	Bresse Nord Intercom'	Construction d'un gymnase intercommunal	2021
DSIL 2022 +ANS	4 056 000	Bresse Louhannaise Intercom'	Construction d'une salle de sports intercommunale	2023
PVD + ANS	A déterminer	CUISERY	Rénovation gymnase ou construction	2023

Culture				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
DRAC + DSIL 2021 + Conseil Régional PAIR 30.16	2 265 250	LOUHANS-CHATEAURENAUD	Construction d'une médiathèque*	2021
DRAC	75 000	Bresse Louhannaise Intercom'	Création d'une bibliothèque intercommunale itinérante	2021
DSID + DRAC + Conseil Régional PAIR	2 208 552	Conseil Départemental	Restructuration de l'Ecomusée*	2021

* projets identifiés par Conseil Régional dans sa délibération du 4 juin 2021

La signature de cette convention d'initialisation n'obère pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France Relance (par exemple, de nombreuses communes ont répondu pour l'évaluation des ponts). Ce volet relance aura vocation à être intégré pour rappel au sein du CRTE.

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé pour la durée du mandat municipal sur les communes de :
 - * LOUHANS ;
 - * CUISEAUX ;
 - * CUISERY ;
 - * PIERRE-DE-BRESSE
- Le contrat local de santé 2019-2024 signé avec l'Agence régionale de santé,
- Les contrats signés avec le Conseil régional (contrat territorial 2018-2021 du Pays de la Bresse bourguignonne et contrat de revitalisation « Bourgs-Centres » 2018-2022 avec CUISEAUX) ;
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens (LEADER « Entrer dans la transition énergétique » financé par le FEADeR 2014-2020 prolongé sur les années 2021 et 2022) ;
- Plans d'actions intercommunaux issus de la « Mission TEPos », Mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs locaux, publics et privés, aux échelles

intercommunales afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique de type TEPos, réalisée en 2017 et 2018

- Les contrats avec l'Agence de l'Eau

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGÉNIERIE POUR ÉLABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et/ou de ses membres.

Dans ces conditions, une demande d'accompagnement d'appui en ingénierie territoriale a été déposée auprès de l'ANCT en vue d'un soutien à l'élaboration du projet de territoire. Cumulativement, cette proposition repose sur :

- un appui de 9 jours au pilotage du projet ;
- un appui de 20 jours de mise à disposition d'un chargé de projet.

L'ANCT prend en charge les frais afférents à ladite demande d'accompagnement.

Les temps de travail 2022 des agents concernés au Syndicat Mixte seront définis au regard des nouveaux dispositifs post 2021 : CRTE, nouvelles politiques territoriales décidées par le nouvel exécutif régional, etc.

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;

Cette partie s'accompagnera d'un diagnostic écologique précis du territoire. Il pourra prendre appui sur le SCOT de la Bresse bourguignonne mais devra également prendre en compte les indicateurs écologiques figurant sur la circulaire du Premier Ministre du 25 novembre 2020 ;

- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
 - cette partie permettra l'élaboration et la mise en œuvre concrètes des actions sur le territoire aux fins de réussir la transition écologique
 - l'élaboration de « fiche-action » sur chaque thématique afin de faciliter les prises de décision.
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée et en fonction des besoins les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

ARTICLE 5 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. A cet effet, il missionne le sous-préfet de l'arrondissement de Louhans appuyé des services de la Délégation territoriale de l'ANCT de Saône-et-Loire au sein de la DDT de Saône-et-Loire.

Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat.

L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

La participation des 4 Communautés de Communes membres du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne, du Conseil Départemental et du Conseil Régional est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

Le Comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par année. Les comités techniques se réuniront en fonction des besoins identifiés.

Engagements de la Région Bourgogne Franche Comté

L'intervention de la Région s'inscrit :

- dans le cadre de son action pour la relance, et plus particulièrement de son Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) qui mobilise 435 M€ pour 102 mesures phares, plan complémentaire au Plan de relance de l'Etat et aux actions mises en œuvre au plan européen (React-Eu),
- et dans le cadre de l'accord stratégique CPER 2021-2027 dont le volet territorial prévoit un engagement commun de 225M€ dont 120M€ pour la région.

Dans ce protocole de préfiguration, la Région s'engage, dès aujourd'hui, auprès des territoires qui souhaitent s'inscrire dans un CRTE avec l'Etat :

- à **identifier les opérations** soutenues via son plan d'accélération (PAIR) ou pas, étant **conformes aux objectifs de la relance**, notamment économique, et s'inscrivant dans les défis des transitions écologiques et énergétiques (liste en annexe : cf article 1)

La transition écologique et énergétique est au cœur de l'action régionale ; ces enjeux de transition sont encore plus prégnants depuis le début de la crise sanitaire et c'est donc à travers l'ensemble de ses domaines de compétences que la Région se mobilise pour contribuer à accélérer les mesures protectrices de l'environnement et des ressources, les démarches visant à économiser notre énergie, à développer les énergies vertes et à relocaliser une part de notre économie.

Le soutien régional restera, pour les opérations sans subventions encore allouées, sous réserve

- de l'instruction technique et de la conformité aux règlements régionaux et aux réglementations nationales ou européennes applicables,
 - et du vote par la Commission Permanente ou l'Assemblée Plénière.
- à **accompagner les territoires de projets** (à l'échelle des territoires avec qui elle a contractualisé à ce jour un contrat Cap Territoires ou un Contrat métropolitain) à l'actualisation ou la redéfinition d'un projet de territoire, par l'appui à la relecture de leurs orientations au regard du SRADDET, par un appui ciblé à l'ingénierie (selon les modalités de son règlement d'intervention dédié sur le soutien à l'ingénierie territoriale), ou la mobilisation d'outils d'aide à la réflexion de type Ici2050.

Conformément à la délibération de l'Assemblée plénière du 9 avril 2021, la Région a déterminé deux éléments essentiels qui pourraient constituer ses points d'appui de sa future intervention et qui devraient se retrouver dans les CRTE 22-27 :

- les projets de territoires déclinant des orientations stratégiques et opérationnelles et les priorités régionales issues du Sraddet (transitions, centralités et coopérations)
- une échelle de contractualisation s'appuyant sur des territoires de projets correspondants notamment à ceux porteurs de démarches de SCOT

Son engagement dans les futurs CRTE sera néanmoins défini par la nouvelle assemblée issue du scrutin de juin 2021 en fonction des orientations qu'elle retiendra.

ARTICLE 6 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association des membres du comité des partenaires.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourrait être présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

Le Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne, association composée de 40 membres de droit (dont Bresse initiative, Office de Tourisme, Mission Mobilité, Ecomusée de la Bresse bourguignonne, CAPEN71, etc.) est l'instance tenant lieu de comité des partenaires. Sa composition, inscrite dans ses statuts associatifs modifiés en 2017, est la suivante :

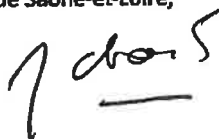
Milieux	Nombre maximum de membres
Economiques (institutionnels, organisations syndicales, industries, artisanat, commerces, services, agriculture et tourisme)	10
Sociaux	5
Culturels	5
Educatifs	5
Scientifiques	5
Environnementaux	5
Associatifs	5

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Chaque projet ayant suscité le concours financier de l'État donnera lieu à la mention « France Relance » respectant la charte graphique nationale. Tous les supports de communication ou d'information autour des mesures et projets financés par le contrat de relance seront siglés via le logo ainsi que l'ensemble des panneaux de chantier. Les bâtiments qui bénéficieront des crédits France Relance et notamment de la DSIL exceptionnelle devront mettre une pancarte en 80 x 120 cm à la vue du public.

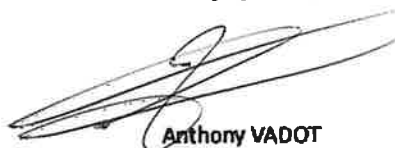
Fait à Mâcon, le... 1 SEP. 2021

Le préfet
de Saône-et-Loire,



Julien CHARLES

Le président
du Syndicat Mixte de la Bresse
bourguignonne,



Anthony VADOT

La présidente du Conseil régional de
Bourgogne-Franche-Comté,



Marie-Guite DUEFAY